

Série

# Déviance

Examen de la compréhension  
et des exigences des  
mouvements idéologiques  
takfiri à la lumière de la  
méthodologie islamique  
classique

Déviance du sens du verset ﴿ Et  
ceux qui ne gouvernent pas en  
usant de ce que Dieu a descendu  
sont eux les mécréants ﴾ auprès des  
organisations extrémistes

Edition

1

Fr

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom de Dieu le Tout Clément le tout Miséricordieux  
Louanges à Dieu le Seigneur des Univers et que la prière et le salut  
de Dieu soient sur le plus noble des Prophètes et des Messagers notre  
Seigneur et Prophète Mohammed le loyal ainsi que sur sa famille et  
tous ses compagnons

Que signifie la parole de Dieu « Et ceux qui ne gouvernent pas en usant  
de ce que Dieu a descendu sont eux les mécréants » ; « les injustes » ;  
« les pervers »<sup>1</sup>.

Penses-tu que le verset encourage à établir la gouvernance divine même  
par le combat ? Imagines-tu qu'il puisse avoir un combat entre les  
musulmans afin de concrétiser ce verset ? Certains ont compris cela !  
Qui sont-ils ? Comment l'ont-ils interprété ? S'agit-il de l'interprétation  
correcte ?

**Question : Comment les adeptes des mouvements extrémistes ont-ils compris ce verset ?**



Les théoriciens des groupes extrémistes dits « islamiques » considèrent que celui qui ne gouverne pas en appliquant la législation divine est un mécréant qu'il faut combattre et dont l'assassinat est légal. Pire encore, ils prétendent que celui qui choisit, pour diriger son pays, une personne qui n'applique pas la loi islamique est mécréant et que celui qui applique les lois humaines a associé à Dieu autre que Lui. Ce jugement vient de leur compréhension du verset « Et celui qui ne gouverne pas conformément à la ce que Dieu a descendu, ceux-là sont les mécréants »

**Question : Qu'a produite cette pensée dérisoire?**

1. Considérer la majeure partie de la communauté musulmane du monde mécréante et la qualifier par l'ignorance associative (associer à Dieu autre que lui)
2. L'apparition des organisations takfiristes et jihadistes et leurs développements pour arriver à l'actuel Daech
3. Justifier les combats et le versement du sang par la gouvernance au nom de Dieu



## A partir de quand a commencé cette compréhension incorrecte?

Premièrement:  
le point de  
départ

**Abou'l-A'la'l-Maouduûdî**

1321-1399 / 1903-1979



Il a donné sa propre interprétation des trois versets qui traitent des statuts de Dieu Exalté soit-il : Le Coran dit que chaque statut qui diffère du statut de Dieu n'est pas seulement une erreur ou un interdit mais c'est une mécréance, un égarement, une injustice et une perversité. Un tel statut n'est autre qu'un statut de jahilyya (ignorance manifeste faisant référence à l'époque antéislamique) auquel il ne faut pas croire sous peine d'altérer sa foi.<sup>1 2</sup>

Deuxièmement:  
Le point de  
liaison pour  
les actions sur  
terrain

**Sayyed Qotb**

1324-1386 / 1906-1966



A la tête des thèses de Sayyed Qotb trône l'idée de gouvernance, qu'il a cherché auprès d' Abou'l-A'la'l-Maouduûdî, avant de les développer et d'en faire la base de plusieurs thèses dangereuses. Il a inclus ses propres avis dans l'interprétation des versets traitant de la gouvernance. Il a considéré cette dernière avec ses dérivés comme étant une question dogmatique de sorte à accuser toute personne qui s'y oppose de mécréance même si elle croit à la véracité des versets et à leur origine divine.<sup>3</sup>

Ces avis apparaissent dans son exégèse du verset ﴿ **Et ceux qui ne gouvernent pas en usant de ce que Dieu a descendu sont eux les injustes** ﴾ ﴿ **les pervers** ﴾

Il disait : Ce deuxième qualificatif n'indique pas un état différent de celui décrit par la mécréance dans le verset ﴿ **Et ceux qui ne gouvernent pas en usant de ce que Dieu a descendu sont eux les mécréants** ﴾. Il s'agit plutôt de l'ajout d'un autre qualificatif à celui qui ne gouverne pas par la révélation divine. Cette personne est mécréante puisqu'elle refuse la divinité de Dieu l'Exalté et Sa spécificité à légiférer pour ses serviteurs tout en s'appropriant ce droit divin.<sup>4</sup>

2- *Le Califat et la royauté d'Abou Ya'la'l-Mawduûdî*

3- Voir « Dans l'ombre du Coran » (Dhilâl-l-Cor'ân) de Sayyed Qotb 2/178874- *Thilal al-Qur'an*, 2/900.

4- Idem 2/900

Troisièmement:  
l'appui et  
l'insistance

Mohamed Qotb

1337-1435 / 1919-2014



Le fait de Légiférer en dehors de la révélation et de se satisfaire d'une législation différente de celle révélée sont tous les deux- auprès des statuts divins- une violation de l'attestation de foi (lâ ilâha ill-Allah). C'est pourquoi la révélation à statuer clairement à son sujet : « **Et ceux qui ne gouvernent pas en usant de ce que Dieu a descendu sont eux les mécréants** »<sup>5</sup>

Observez comment est apparu cette compréhension détachée de l'exégèse des prédécesseurs, sous une image bizarre et à une époque reculée dans le temps qui a conduit à juger la oumma entière avec tous ses membres de jahilyya et de mécréance.

## Arrêt pour vérifier

Est-ce que les avis relatés ci-dessus sont concordants avec la guidance prophétique et la compréhension des compagnons, des prédécesseurs pieux et des savants de la oumma ?

Époque de la  
prophétie

Où, et pourquoi ce verset fût-il révélé?

Le noble verset précité est descendu à Médine l'Illuminée quand les juifs ont demandé au Prophète, que le salut et la prière de Dieu soient sur lui, son avis juridique au sujet des deux fornicateurs mariés. Tout le verset concernait les mécréants.<sup>6</sup>



5- Des compréhensions à réformer/118

6- Les causes de la révélation (Asbâb-an-nouzûl) d'Abou-l-Hassan Ali al Wâhidî an-Naysâboûrî 468, La provision de la route (Zâd al Masîr) 551, d'Abou-l-Faraj al-Jawzî, Moslim 3 le chapitre « la lapidation des concitoyens de confession différente chez les juifs »

Exégèse du spécialiste du Coran et l'érudit de la oumma, notre seigneur 'Abdellah ibn 'Abbès que Dieu soit Satisfait de lui ﷺ :

Taoûs a rapporté d'après Ibn 'Abbès pour expliquer le terme mécréant dans le verset « Et ceux qui ne gouvernent pas en usant de ce que Dieu a descendu sont eux les mécréants » : « **Il ne s'agit pas de la mécréance qu'ils ont comprise** » et dans une autre version qu'il s'agit d'« une mécréance qui n'excommunie pas », et dans une autre version « d'une mécréance moindre qu'une mécréance réelle; d'une injustice moindre qu'une injustice réelle et d'une perversité moindre qu'une perversité réelle »<sup>7</sup>

## Critique et éloge

Quelqu'un se serait-il opposé à l'exégèse et l'explication d'Ibn 'Abbès? Et quel serait sa valeur (scientifique?)

- **Première opposition:** La chaîne de transmission précitée comprend Hichème ibn Houjair qui a été considéré faible par certains.
- **Réponse:** Hichém ibn Houjair a été cité par Boukhârî et Mouslim ce qui suffit comme éloge. L'Imâm Sofiène ath-Thaowrî a également appuyé le rapporteur Hichém ibn Houjair. L'Imâm Sofiène ibn 'Ouyayna<sup>8</sup> a rapporté d'après lui cette interprétation.
- **Deuxième opposition:** l'expression « mécréance moins qu'une autre » a été dite par Taoûs et non par 'Abdellah ibn 'Abbès d'après la version de 'Abderrazzeq.
- **Réponse:** Le rapporteur de cette expression d'après ibn 'Abbès est Sofiène ibn 'Ouyayna. Ce dernier est meilleur rapporteur que 'Abderrazzeq ; donc, il le surclasse. C'est également une version rapportée et authentifiée par al Hâkim dans son recueil « al mostadrik » et ath-Thahabî était d'accord avec cette position.<sup>9</sup>

**Conclusion:** Cette opposition est imaginaire et ne peut pas être utilisé comme argument contre l'exégèse d'Ibn 'Abbès à propos de ce noble verset.

7- Rapporté par Mohames bin Nasr al Marwazî 294, chapitre « Glorification de la valeur de la prière » 2/521/574/575

8- Réforme de la réforme Tahthîb at-Tahthîb (33/34)

9- Rapporté ar al Hâkim dans son Mostadrak (Exégèse de la Sourate 5) 2/342 Hadîth 2219

## Comment les grands savants ont-ils compris ce verset?

**L'Imâm Ahmad Ibn Hanbal** (241 AH)

Ismaïl ibn sa'd a dit : j'ai interrogé Ahmad au sujet de la parole de Dieu : «**Et ceux qui ne gouvernent pas en usant de ce que Dieu a descendu sont eux les mécréants**». J'ai dit : « Ceci n'est pas de la mécréance ? » Il a dit « C'est une mécréance mais qui n'excommunie pas ». <sup>10</sup>

**L'imâm Ibn 'Abd-el-Bar** (463 AH)

« Les savants sont unanimes que l'injustice dans les sentences juridiques est un péché majeur pour celui qui le fait intentionnellement et en connaissance de cause. Plusieurs expressions fortes de nos prédécesseurs pieux en témoignent. Dieu l'Exalté a dit : «**Et ceux qui ne gouvernent pas en usant de ce que Dieu a descendu sont eux les mécréants**», «**les injustes**», «**les pervers**». Ce verset est descendu à propos des gens du livre. Houthaifa et Ibn 'Abbès ont dit : le sens du verset est général et nous concerne tous. Si un homme agit ainsi, il ne doit pas être excommunié tant qu'il n'a pas renié la croyance en Dieu, en Ses ange, en Ses livres et au Jour du Jugement Dernier ». <sup>11</sup>

**L'Imâm al Qortoubi** (671 AH)

Le sens apparent de la parole de Dieu, Exalté-soit-Il : «**Et ceux qui ne gouvernent pas en usant de ce que Dieu a descendu sont eux les mécréants**», est utilisé les kharijites qui excommunient celui qui accomplit un péché majeur. Et ils (les kharijites) n'ont aucun argument pour étayer leur compréhension car ces versets sont descendus au sujet des juifs qui falsifient la parole de Dieu l'Exalté, comme cela a été rapporté dans le Hadith. Et comme les juifs sont des mécréants ; on leur associe dans le statut du verset ceux qui s'associent à eux dans la cause de sa révélation». <sup>12</sup>

## Est-ce que la majorité est d'accord avec l'exégèse de Ibn 'Abbès au sujet de ce verset ?

La compréhension de la majorité des savants de la Oumma est concordante avec celle d'Ibn 'Abbès au sujet de ce verset. Ils sont d'accord qu'il s'agit de « mécréance moindre que la mécréance réelle » c'est-à-dire que celui qui accomplit l'acte désapprouvé par le verset ne sera pas excommunié. Ont compris et suivi le savantissime de la Oumma, notre seigneur 'Abdallah ibn 'Abbès, un ensemble de d'Imâms et de nobles savants tels que:

10- Les Question (Sou'âlât) d'Ibn Hânî 2/192

11- L'Avant-propos (Al-Tamlîd) 5/74

12- La compréhension des parties ambiguës du résumé de Mouslim, d'Abou-l- 'Abbès Ahmed al Qortoubi 2/116

- 'Abderrazzâq ibn Hammam as-San'ânî :: 211H – Exégèse d'as-San'ânî ; tafsîr as-san'ânî
- Aboû Mohammed Abderrahmân ibn abi Hâtîm ar-Râzî :: 277 – Exégèse d'Ibn Hâtîm ; tafsîr ibn Hâtîm
- Ibn Jarîr at-Tabarî :: 310 - Le recueil de l'éloquence Jâmi' al Bayân
- Ahmed ibn 'Ali abouî Bakr ar-Râzî, connu par al Jassâs :: 370 - Les statuts du Coran ; Ahkâm al Cor'ân
- Mohamed ibn Ahmed al Qortoubî :: 467 - Le recueil des statuts du Coran ; al Jâmi' li Ahkâm al Coran
- L'Imâm Aboû Moudhaffar as-Sam'ânî :: 489 - Exégèse d'as-Sam'ânî ; Tafsîr as-Sam'ânî
- Mohamed ibn Nasr al Marwazî :: 294 - La glorification de l'importance de la prière Ta'dhîm qadr-as-salât
- Abdelhaq ibn 'Atyya al 'Andalousî :: 541 – Le recueil explicite et succinct d'ibn 'Atyya al 'Andalousî ; al moharrar al wajîz ibn 'Atyya
- Aboû Bakr Mohamed ibn Abdellah al Mou'âfirî :: 543 – Les statuts du Coran d'abô Bakr ibn al 'Arabî ; Ahkâm al Coran
- Aboû-l-Faraj ibn-l-Jawzî :: 597 – La subsistance du voyage d'Ibn al Jawî ; Zâd al masîr, Ibn al Jawzî
- Mohamed ibn Omar at-Taymî al Bakrî ar-Râzî :: 606 – Exégèse d'ar-Râzî ; Tafsîr ar-Râzî
- Aboû-l-'Abbês Ahmed ibn 'Omar al Qortobî :: 656 - L'explication des Hadiths problématiques du résumé de Sahîh Mouslim ; Al moufhim lma 'ouchkil min takhîs Mouslim
- Al Houssein ibn Mas'oud al Baghawî :: 516 - Les aspects de la révélation
- Abdallah ibn Ahmad An-Nasafi :: 710 - Les aspects de Exégèse an-Nasafi-Tafsîr an-Nasafi
- Ahmad ibn Taymyya :: 738 - Les fatwas d'ibn taymyya ; fatawâ ibn Taymyya
- Ali ibn Mohamed Ibrâhîm ach-Chihî Alâ-ad-Dîn :: 741 - Exégèse d'al Khâzin – Tafsîr al Khâzin
- Mohamed ibn Youssef ibn Hayyên al 'Andalousî al Jayyanî an-Noqrî(Nofrî?) :: 745 – Exégèse la mer englobante – Tafsîr al Barh al Mouhît
- Mohamed ibn Mohamed Jouzay al Kalbî al Gharîfî :: 741 – L'aisance dans les sciences de la révélation ; At-Tashîh fi 'Ouloûm at-Tanzîl
- Aboû Ishâq Ibrâhîm ibn Moussa ach-Châtîbî :: 790 – Les correspondances ; al Mowâfaqât
- Ibn Abi-l-'izz al hanafi Ali ibn 'Alâ'-d-Dîn ad-Dimachqî :: 793 – Explication du recueil de Dogme At-Tahâwyya ; Charh at-Tahâwyyâ
- Al Qâdî Abou-s-Sou'ouîd :: 983 - Exégèse d' Abou-s-Sou'ouîd
- Mohamed Sâdîq Khân :: 1307H- L'inspiration éloquente à propos des finalités de la législation ; Fath-el-bayân fî maqâcid-el-Qor'ân
- Mohamed Ali ech-Chawqânî :: 1355 – L'inspiration du Tout Puissant 'Fath el Qadîr
- Mohamed Mostafa-el-Marâghî :: 1371 – Exégèse d' el-Marâghî Tefsîr el-Marâghî 1376 - Exégèse d'As-Sa'dî ; Tafsîr as-Sa'dî
- Mohamed al 'Amîn ach-Chanqîfî :: 1393 – Exégèse "Les lumières de la rhétorique d'Ach-Chanqîfî

Cet exposé exhaustif des avis des savants considérés comme références auprès de la majorité des musulmans (ahl as-sonna wal jamâ'a) montre clairement leurs divergence avec les références actuelles à propos de l'excommunication (takfir) des gouverneurs qui ne se réfèrent pas à la révélation tels qu'Al Albânî (La série des traditions authentiques d'Al Albânî, Tome 6, p. 106) et Ibn 'Othaimîn dans (Avertir de la corruption du takfir ; p. 78).

## Resumé

### Conséquences de la compréhension des savants de la 'Oumma

- La compréhension déviée du verset concorde avec celle des kharikites du premier siècle de l'hégire.
- Celui qui ne gouverne pas conformément à la révélation avec préméditation est désobéissant. Il commet un péché majeur dont il sera interpellé le Jour du Jugement .
- Qui agit ainsi ne sort pas du cercle de l'Islam.
- Qui commet ce péché majeur est un musulman protégé par la législation islamique. On ne peut pas lui porter atteinte.
- Le rôle des savants est de le conseiller et de le guider par la douceur .

### Conséquences de la compréhension extrémiste :

- Les a conduit à des dépassements législatives graves : excommunication des gouverneurs musulmans.
- Excommunier toute personne qui reconnaît ces gouverneurs, qui s'y réfère ou qui ne les discrédite pas.
- Divergence avec la compréhension et l'avis des prédécesseurs pieux parmi les Compagnons, les savants de la Oumma (comme cela a été susmentionné).
- La propagation de l'assassinat, la licéité des homicides des innocents et la justification des guerres civiles par la revivification du khalifat et de la gouvernance par la révélation .

« Sache que les **kharijites** se réfèrent au verset qui dit que ceux qui ne gouvernent pas en usant de ce que Dieu a descendu sont eux les mécréants. Alors que ceux qui s'attachent à la tradition prophétique disent qu'il n'est pas mécréant en désobéissant à la révélation »<sup>13</sup>

L'Imâm as-Sam'âni

## La série Déviance

The Messenger of God ﷺ said:

'Le Prophète que le salut et la prière de Dieu soient sur lui a dit « Porteront cette science à chaque génération des gens de confiance. Ils en chasseront la falsification des extrémistes, l'ajout des menteurs et l'interprétation des ignorants »<sup>14</sup>

Certains adeptes des idées erronées ont compris la parole de Dieu Exalté soit-il d'une manière non conforme à la méthodologie scientifique des prédécesseurs pieux, aux principales finalités et aux valeurs de la révélation divine.

Ces personnes ont détourné la signification des versets du Saint Coran à propos des non musulmans et ils les ont attribués aux musulmans.

De même, ils ont saisi certains versets évoqués comme des exceptions pour les considérer comme des statuts législatifs généraux. Ils ont dévié les significations des paroles divines d'une manière telle qu'ils ont ancré dans les esprits des gens des perceptions déviées et catastrophiques. Il s'en est découlé des comportements et des actions sans aucun lien avec la fervente religion de l'Islam.

14- Hadith notoire authentifié par ibn 'Abde-l-Bar et rapporté d'après Ahmed ibn Hanbal qu'il s'agit d'un hadith authentique.

  
S A N A D



[www.sanad.network](http://www.sanad.network)

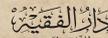
twitter: @sanadnetwork



facebook.com/sanadnetwork



youtube.com/sanadnetwork

  
دار الفقيه  
للشؤون والتدوين  
DAR AL FAQIH  
PUBLICATION & DISTRIBUTION